



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Jérôme GRELET.

Absents : Sophie FAVRIOU, Thierry PETRAULT, Laure MAGOT. Eric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Excusée : Sylvie VIVIER.

Pouvoirs : Kevin GAILLARD donne pouvoir à Christophe RENAUD, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Dominique PAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260624-DE-2026-06-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026



DE-2026-06-16 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT – ACTIONS PCAET

Rapporteur : Jean-François RENOUX

La Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre souhaite effectuer une demande de subvention au titre du Fonds Vert, plus particulièrement sur la mesure actions PCAET.

Elle cible les PCAET dont le plan d'action a été adopté avant le 1^{er} février 2026, conformément aux dispositions décrites dans la circulaire du 1^{er} avril 2026, et vise à accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes de ces derniers.

La CCHVS pourrait candidater à cette nouvelle saison du Fonds Vert PCAET avec deux projets sélectionnés pouvant être proposés. Leur éligibilité n'est cependant pas garantie au moment du dépôt.

Premier projet : Projet de plantation de haies bocagères et d'arbres

Au titre de sa compétence d'aménageur, la communauté de communes reconduit une réflexion sur l'aménagement de certaines de ses zones d'activités. Un chantier de plantation global est en cours de définition sur l'ensemble des zones concernées par de futurs aménagements.

Dans le cadre de l'accompagnement paysager de la viabilisation de tranche 2 de la zone d'activité Baussais 2 à La Crèche, le projet comprend plusieurs aménagements associés, dont la plantation de haies bocagères et arbustives.

Au titre du PCAET, cette action peut notamment répondre à l'axe 5 « Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique », notamment par ses sous-action 5 « Développer la haie végétale sur le territoire » et 6 « Planter des arbres ».

Le calendrier identifié pour l'engagement de la première dépense et l'achèvement de l'ensemble des postes de dépenses s'étend du 01/10/2026 au 30/07/2027.

Plan de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût total du projet	383 177,50 €	Fonds Vert PCAET	114 953,25 €
		Autofinancement	268 224,25 €
Total HT	383 177,50 €	Total HT	383 177,50 €

Décomposition des dépenses :

Typologie	Désignation ouvrages	Tarif tranche ferme (€HT)	Tarif tranches optionnelles (€HT)	Tarif total (€HT)
4100	Travaux préparatoires	185 342,50	72 930,00	258 272,50
4201-4204	Fournitures végétaux (hors massifs)	60 138,00	11 375,00	71 513,00
4301-4303	Plantation (hors massifs et enherbement)	40 762,00	12 630,00	53 392,00
Total		286 242,50	96 935,00	383 177,50

Deuxième projet : Intégrer des véhicules bas-carbone dans le cadre du renouvellement de la flotte

Dans le plan d'actions du PCAET figure l'action « 2.4 Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités », notamment décomposée en une mesure « développer une politique de déplacement durable au sein des collectivités ». Dans celle-ci, on retrouve plusieurs actions parmi lesquelles : « doter la collectivité d'un parc de vélos pour les mettre à disposition de ses agents et en définir les conditions d'utilisation. ».

Cette action a été mise en place à titre expérimental depuis 2023 dans plusieurs établissements de la Communauté de communes : au siège, au centre aquatique, dans les médiathèques, à Mes Services, au CIAS et à l'Office du tourisme. Cinq vélos ont été mis à disposition des agents pour effectuer les déplacements professionnels entre ces établissements, chez les partenaires (exemple : la trésorerie) ou encore des visites des agents du CIAS au domicile des usagers.

Les vélos utilisés depuis 2023 étaient des vélos du projet Cycloval (location longue durée de vélos à assistance électrique) conservés en réserve pour remplacement en cas de panne. Le service Cycloval se développe avec l'appui de diverses actions de sensibilisation sur la pratique du vélo au quotidien. Il est nécessaire de réserver les vélos de Cycloval pour ce service uniquement et d'envisager la création d'une flotte de vélos de service uniquement dédiés aux agents.

Par ailleurs, le succès de cette expérimentation auprès des agents conduit aujourd'hui à envisager un investissement de la collectivité pour compléter sa flotte de véhicules décarbonés. Plus de la moitié des agents travaillant sur ces sites ont été volontaires pour utiliser ces vélos au lieu de voitures de service. Selon l'estimation des besoins, il est envisagé l'achat de 10 vélos à assistance électrique dont une partie pourrait être reconditionnée.

Ainsi cette opération rejoint une autre sous-action du PCAET intégrée dans le volet 2.4 évoqué ci-dessus, qui consiste à « intégrer des véhicules bas carbone dans le cadre du renouvellement de la flotte ».

Plan de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût total du projet	16 245,00 €	Fonds Vert PCAET	12 996,00€
		Autofinancement	3249,00€
Total HT	16 245,00 €	Total HT	16 245,00€

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2334-42,

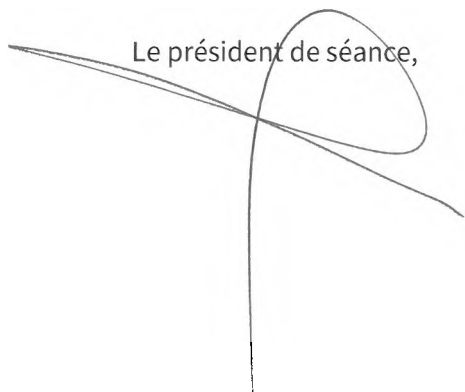
Considérant les conditions d'éligibilité aux Fonds Vert – actions PCAET,

Considérant les actions identifiées pouvant bénéficier de cette subvention,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER les plans de financement prévisionnels des projets,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture des Deux-Sèvres au titre du Fonds Vert – actions PCAET,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à ces demandes.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

